

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

ANNEXE 2 : PRECISIONS SUITE AUX QUESTIONS POSEES EN SEANCE SUR LE BUDGET

Questions posées par le Groupe La Chapelle en action : **Pourquoi la Majorité envisage une baisse de locations immobilières au compte 75 ?**

Les crédits inscrits en recettes sur le compte budgétaire AFAJ – 824 – 7524 « location de biens immobiliers » (maisons, baux commerciaux) baissent à hauteur de 4 428 € (recette qui passe de 14 613 € au BP 2015 à 10 185 € au BP 2016) en raison des éléments décrits ci-dessous.

La Ville loue les locaux suivants :

- une remise servant d'annexe au café « Le soleil Levant », rue François Clouet (bail commercial) : 2 228 € (niveau de recette maintenu)
- un local commercial mis à disposition d'une boutique de repassage au 9 rue François Clouet (bail dérogatoire) : 1 957 € (niveau de recette maintenu)
- le logement situé à la Noue Verrière, loué par convention d'occupation précaire à un agriculteur : 6 000 € (niveau de recette maintenu)
- un logement acquis en 2014 dans le cadre du PAFH (portage foncier par Nantes Métropole) chemin de l'Aulnay, et reloué temporairement à son ancien propriétaire dans le cadre d'une convention d'occupation précaire qui est venue à terme par anticipation : suppression de cette recette qui engendre une perte de 5 400 € de BP à BP (partiellement compensée par les indexations conventionnelles du montant des autres loyers). La Ville réfléchit actuellement à la nouvelle destination provisoire à donner à ce logement mais ne pouvait, dans le cadre de la préparation budgétaire 2016, indiquer de recettes non certaines.
- le local commercial du Tabac-Presses de Gesvrine. De fait, aucune recette n'a été inscrite au budget 2016. Cependant, lorsque l'activité démarrera, un loyer sera perçu par la Ville. Le dossier de reprise d'activité est en cours d'instruction, sans qu'une date d'ouverture ne soit arrêtée.

Au compte 2051 : pourquoi une hausse de 50 000 pour les concessions et droits similaires ?

Les crédits inscrits sur le compte budgétaire INFO – 020H - 2051 « logiciels » évoluent de 50 000 € car les investissements réalisés en matière de renouvellement de logiciels sont cycliques et répondent bien souvent à des impératifs venant de l'extérieur (obsolescence des versions utilisées / versions de logiciels pour lesquelles l'éditeur ne souhaite plus assurer la maintenance car il a développé d'autres produits).

En 2016, le principal projet porte sur l'évolution du Système d'Information pour les Ressources Humaines (SIRH) avec passage à une version full-web pour permettre la mise en œuvre de nouveaux modules pour les services, pour un coût estimé de 42 000 €.

Au compte 23120 : les aménagements d'espaces verts passent de 183 000€ en 2015 à 2000€ en 2016. Pourquoi ?

S'agissant de crédits d'investissement, les inscriptions budgétaires sont davantage cycliques qu'en matière de crédits de fonctionnement. Pour mémoire, les crédits qui avaient été prévus au BP 2015 correspondaient aux opérations suivantes :

- extension des jardins familiaux (création de 19 nouveaux jardins) : 50 000 € (non récurrent) et aménagement d'un jardin partagé et d'un terrain de pétanque : 25 000 € (non récurrent)
- réfection de l'enrobé du parking de l'école de musique : 58 000 € (non récurrent)
- requalification des espaces verts du quartier de Gesvrine afin d'optimiser l'entretien (en créant des allées et des cheminements) : 50 000 € (non récurrent)

Au BP 2016, la seule opération programmée correspond à une opération de plantation d'essences mellifères dans le cadre de la charte abeille 44 signée par la Ville pour la sauvegarde des abeilles et de la biodiversité, pour un montant de 2000 €. Il convient de préciser que, d'une manière générale, les investissements d'entretien qui ne présentaient pas un caractère d'urgence immédiate ont été limités sur la période où l'opération de construction du Pôle Educatif Doisneau se déroule pour un montant de 9,8 M€. La Ville a souhaité lisser ses investissements sur le mandat autant que faire se peut, en opérant une rotation quant aux secteurs qui bénéficient des équipements mis en chantier.

Questions posées par le groupe « Pour une Alternative Ecologiste et Citoyenne » :

Une augmentation des recettes sur le budget du service Action sociale de plus de 20 000 € est prévue par l'évolution du tarif et de la fréquentation du portage des repas. Cette évolution du service Portage des repas n'entraînerait donc aucune dépense supplémentaire ?

L'enveloppe de crédits nécessaires à la couverture des dépenses liées au portage des repas évolue chaque année depuis 3 ans. Elle évolue encore au BP 2016 pour passer de 34 500 € à 47 700 € pour les denrées alimentaires.

Concernant l'enregistrement de 20 000 € de recettes supplémentaires :

- elles ne sont pas liées à l'évolution du tarif (le tarif demeure inchangé), mais à la hausse de la fréquentation ;
- les 20 000 € inscrits en plus en recettes au BP 2016 (67 500 €) correspondent à un ajustement au niveau qui était projeté en fin d'exercice 2015. Il ne s'agit là que d'enregistrer un niveau de recettes déjà connu sur l'exercice précédent.

Le service Petite Enfance a une augmentation de son enveloppe de 3 % alors que les recettes prévues sont en augmentation de 6,71 %, malgré un transfert de 124 650 € vers le service Loisirs enfance jeunesse (LEJ).

La forte augmentation des recettes découle principalement de l'évolution des subventions de la CAF. Leur montant est calculé sur la base des bilans produits chaque année. Ces bilans intègrent la masse salariale de chaque établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE), tandis que le calcul effectué ici pour comparer les taux de croissance des dépenses et des recettes n'intègre pas la masse salariale parmi les dépenses. Or il se trouve que les subventions de la CAF augmenteront fortement en 2016, parallèlement à l'ouverture en année pleine du multiaccueil 1 2 3 Soleil qui offrira 30 places (contre 20 places en accueil occasionnel précédemment) et à l'embauche de personnels pour encadrer les enfants dans cette nouvelle structure.

La contribution de la Ville sur ce service Petite Enfance est en diminution de 170 000 €, compensée, il est vrai, par une augmentation des recettes en provenance de la CAF. Le service Loisirs Enfance Jeunesse (LEJ), qui bénéficie du transfert des recettes de l'accueil périscolaire pour 413 000 € et de l'accueil de loisirs des 3-5 ans pour 125 000 €, soit au total 538 000 €, voit, dans le même temps, ses dépenses diminuer de 12 000 €. Les services transférés ne généreraient donc aucune dépense ?

Les services transférés (APS et ADL 3/5 ans) comportent un important volume de dépenses de personnel, mais en revanche relativement peu de dépenses en terme « d'enveloppes services » (consommables pour les activités, jeux). Or, la comparaison évoquée entre les recettes et les dépenses omet d'inclure le volet « masse salariale » parmi les dépenses. Ce premier élément explique que « l'enveloppe service » du service LEJ n'ait pas évolué de manière significative suite à ce regroupement d'activités.

Par ailleurs, pour faire face à la nouvelle donne financière issue de la baisse des dotations de l'Etat, le secteur Loisirs Enfance Jeunesse a conduit, durant l'année 2015, un travail d'analyse de ses politiques publiques qui a abouti à redéfinir les modalités d'intervention de la Commune en matière d'activités de loisirs (séjours notamment).

Plusieurs choix ont été opérés, dont:

- la multiplication des séjours courts, tout en maintenant le même nombre de places pour les jeunes. Concrètement, au lieu de faire 2 séjours de 7 jours (dépenses complètement inéligibles aux subventions de la CAF), la Ville a opté pour le passage à 3 séjours de 5 jours du lundi au vendredi (dépenses entièrement éligibles aux subventions de la CAF) ;
- la mise en place de séjours à partir de camps de base (avec notamment un camp de base à la mer, et un camp de base à la campagne) afin d'optimiser les coûts de montage / démontage et le nombre d'interventions de régisseurs sur les week-ends durant l'été ;
- enfin, il a été acté l'arrêt des séjours à l'étranger (Angleterre, Allemagne, Croatie, Espagne) tels qu'ils avaient pu être organisés les années passées, pour des raisons de non mixité sociale et de coût. (le voyage à Bychawa prévu dans le cadre du jumelage sera quand même organisé cet été)

Le service Vie Scolaire voit ses recettes augmenter de 57 000 € s'il est tenu compte de la perte de 538 000 € citée précédemment. L'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires justifie cette recette supplémentaire. Comment alors expliquer la diminution de 44 000 € de son enveloppe service ? Le supplément de restauration scolaire n'entraînerait donc aucune augmentation des achats alimentaires ?

L'enveloppe service consacrée aux dépenses de restauration scolaire reste stable, de BP 2015 à BP 2016, à hauteur de 466 K€ (il s'agit des dépenses de fonctionnement sur la fonction 251A « restauration scolaire »). Le montant inscrit au BP 2016 est demeuré inchangé (466 K€) parce que le réalisé 2015 est de 430 K€. C'est en tenant compte du projeté au 31 décembre 2015 (430 K€), que le BP 2016 a été élaboré.

En globalisant les trois services Petite enfance, Loisirs enfance jeunesse et Vie scolaire, on constate une diminution globale des dépenses de 47 000 € malgré une augmentation de l'activité petite enfance et en restauration scolaire. Ces trois services cumulés dégagent un excédent de fonctionnement de 352 000 €, en comparant les dépenses et les recettes, apportées par 255 000 € de financement CAF et 122 000 € de participation des familles. Il y a bien une diminution des moyens de fonctionnement pour des services qui augmentent leur activité

Il semble difficile de parler « d'excédent de fonctionnement » en retranchant des recettes du service uniquement les dépenses de gestion, sans tenir compte de la masse salariale, surtout s'agissant de services publics dont la principale dépense pour les faire fonctionner est la ressource humaine.

Sur le volet « recettes », il faut avoir conscience qu'une grande partie des recettes supplémentaires qui seront encaissées en 2016 proviendra d'une optimisation des contrats passés avec la CAF, c'est à dire de la capacité de la Ville à adapter ses politiques publiques

pour rentrer dans une éligibilité à des subventions. Les hausses de recettes attendues en 2016 ne seront donc pas toutes liées à une hausse d'activité.

Enfin, il y a une cohérence à ce que l'année où l'État a annoncé 380 000 € de baisse de dotations¹, certaines prestations proposées en terme de loisirs donnent lieu à un ré-examen, si nécessaire à une modification de leurs modalités de mise en œuvre, et permettent à la Collectivité de réaliser des économies tout en maintenant un service public de qualité pour les usagers qui en ont besoin. Ce travail d'analyse était indispensable, à tous les niveaux, pour permettre un rééquilibrage budgétaire.

¹ L'ampleur de la baisse de la DGF a été notifiée à la Ville le 3 juin 2015.